



## Conseil économique et social

Distr. générale  
18 février 2019  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2019

26 juillet 2018-24 juillet 2019

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentations de candidatures,  
confirmations et nominations**

## Élection de 11 membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

### Note du Secrétaire général

1. Le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance se compose de 36 membres, qui sont élus compte dûment tenu d'une représentation géographique équitable et d'autres facteurs pertinents, afin de veiller à ce que la représentation soit la plus efficace et la plus large possible.
2. Aux termes de la résolution [48/162](#) de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social doit élire 11 membres du Conseil d'administration parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour un mandat de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, à l'expiration du mandat des membres suivants : Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Chine, Fédération de Russie, Guatemala, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse et Tchéquie.
3. L'élection sera organisée lors des réunions de gestion du Conseil qui se tiendront le 7 mai 2019.
4. Les membres doivent être élus selon la répartition suivante :
  - a) Un membre à choisir parmi les États d'Afrique ;
  - b) Deux membres à choisir parmi les États d'Asie et du Pacifique ;
  - c) Deux membres à choisir parmi les États d'Europe orientale ;
  - d) Deux membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes ;
  - e) Quatre membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États.
5. La composition du Conseil d'administration pour 2019 est indiquée dans l'annexe à la présente note.



## Annexe

### Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

(36 membres ; mandat de trois ans)

#### Composition en 2019

##### Huit membres élus parmi les États d'Afrique

Angola\* (2019), Bénin (2021), Burundi (2021), Cameroun (2021), Djibouti (2021), Ghana (2020), Maroc (2021), Soudan (2020)

##### Sept membres élus parmi les États d'Asie et du Pacifique

Arabie saoudite\* (2019), Bangladesh (2021), Chine\* (2019), Mongolie (2021), Pakistan (2021), République de Corée (2020), Turkménistan (2020)

##### Quatre membres élus parmi les États d'Europe orientale

Bélarus (2020), Fédération de Russie (2019), Lituanie (2021), Tchéquie\* (2019),

##### Cinq membres élus parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Antigua-et-Barbuda\* (2019), Brésil (2020), Colombie (2020), Guatemala\* (2019), Mexique (2021)

##### Douze membres élus parmi les États d'Europe occidentale et autres États

Australie (2021), Canada (2021), Danemark<sup>1</sup> (2020), États-Unis d'Amérique (2020), France (2021), Italie (2020), Luxembourg (2021), Pays-Bas\* (2019), Portugal<sup>2</sup> (2019), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord\* (2019), Suède<sup>3</sup> (2020), Suisse<sup>4</sup> (2019)

---

\* Membre sortant.

<sup>1</sup> A remplacé la Grèce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

<sup>2</sup> A remplacé l'Allemagne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

<sup>3</sup> A remplacé l'Islande à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

<sup>4</sup> A remplacé l'Allemagne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.